

**REGLEMENT INTERIEUR
DU RELAIS ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S
« VAL PETITE ENFANCE »**

La Communauté de commune des Vallons du Lyonnais (CCVL) a proposé à la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray (MPEVLV) la gestion du relais intercommunal Itinérant Le Val'Petite Enfance.

Le Relais a été agréé par la CAF à son ouverture en juillet 2006 et bénéficie du soutien financier de la CAF, de la CCVL et de la MSA.

Le Relais fonctionne selon les directives de la lettre circulaire CNAF n° 2011-020 du 20 Février 2011.

Le Relais ne se substitue pas à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général, toujours chargée des agréments et du suivi des assistant.e.s maternel.le.s.

L'animatrice du Relais travaille en étroite collaboration avec les puéricultrices et le médecin de la PMI.

LES MISSIONS DU RELAIS

Ils s'agit d'une structure Relais Assistant.e.s Maternel.le.s mutualiste, regroupant 4 communes de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (Brindas, Pollionnay, Ste Consorce et Yzeron), qui a pour objectif de mettre en relation parents et assistant.e.s maternel.le.s afin de contribuer à la qualité de l'accueil à domicile pour l'enfant de 0 à 6 ans et sa famille.

Les enfants ayant 6 ans en cours d'année continueront à être accueillis jusqu'à la fin de l'année scolaire lors des sorties organisées en période non-scolaire, des animations assistant.e.s maternel.le.s/enfants organisées en période non-scolaire et sous réserve de places disponibles afin de laisser la priorité aux enfants non scolarisés.

Sa mission s'organise en étroite collaboration avec la Maison du Département du Rhône qui conserve toutes ses attributions en ce qui concerne l'agrément et le suivi des assistant.e.s maternel.le.s.

Le Relais n'est pas l'employeur des assistant.e.s maternel.le.s qui sont directement employé.e.s par les parents et il n'assure pas le suivi médical des enfants.

Les principales missions du relais sont :

- de participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant
- d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire concerné
- d'informer tous les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant quant aux conditions d'accès et d'exercice à ces métiers
- d'animer un lieu où les adultes et les enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- de contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel

Services offerts par le relais :

Aux parents :

- une information sur les possibilités locales d'accueil des jeunes enfants au domicile d'un.e assistant.e maternel.le est délivrée lors des permanences du Point Info P'tit Loup ainsi que par mail au « Val'Petite Enfance».
- une mise en relation entre l'offre et la demande avec notamment un accès internet au site « mon-enfant.fr »

- une information et un accompagnement dans leur fonction d'employeur d'un.e assistant.e maternel.le sur rendez-vous, par mail ou par téléphone,
- la possibilité de développer des actions ou projets visant à améliorer les conditions d'accueil de l'enfant et son cadre de vie,
- la possibilité de pallier l'indisponibilité d'un.e assistant.e maternel.le,
- la possibilité d'emprunter des jeux ou de la documentation sur le thème de la petite enfance

Aux assistant.e.s maternel.le.s et enfants accueillis :

- un temps de regroupement collectif sur les différentes communes, entre professionnels et en présence de l'animatrice permettant également la mise en relation avec les partenaires locaux
- une mise en relation entre l'offre et la demande avec notamment un accès internet au site « mon-enfant.fr »
- une information et un accompagnement dans leur fonction de salarié sur rendez-vous, par mail ou par téléphone
- de faciliter l'accès à la formation dans le cadre de leur Plan de Formation
- la possibilité d'emprunter des jeux, de la documentation sur le thème de la petite enfance et du matériel de puériculture.

LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS

Le fonctionnement du Relais est placé sous la responsabilité de l'animatrice. C'est une professionnelle, petite enfance, employée à plein temps par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray. Elle a pour fonction l'information, la gestion administrative en lien avec les membres du bureau, l'animation, le soutien pédagogique, la coordination avec les partenaires locaux.

L'animatrice Elisabeth Papin, vous accueille selon les horaires ci-dessous.

Chaque changement d'horaire sera annoncé sur le répondeur téléphonique ou par affichage sur la porte d'entrée.

Vous pouvez aussi contacter l'animatrice par mail ou par téléphone.

Tous les messages seront traités en temps et en heure.

Contact :

- 06 70 86 96 92
- ram.valpetiteenfance@gmail.com
- Val'Petite Enfance, 18 bis chemin du stade, 69670 Vaugneray

A partir de septembre 2016 :

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 9h/16h
- Mardi : 9h/16h
- Mercredi : 14h/17h
- Jeudi : 9h/16h
- Vendredi : 9h/16h

Permanences d'accueil sur rendez-vous :

- Mercredi : 17h à 19h

Permanences téléphoniques :

- Mardi et vendredi : 13h30/15h30
- Répondeur téléphonique en dehors de ces permanences.

Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray
N° Mutuelle 453676488

Siège social : 18 bis chemin u stade, 69670 Vaugneray
mpevaugneray@gmail.com

Horaires des regroupements collectifs :

- De 9h à 11h ou 9h30 à 11h30 sur la commune d'Yzeron.
- Les regroupements collectifs ont lieu sur les communes suivantes : Ste Consorce et / ou Pollionnay (pour les assistant.e.s maternelles résidant sur Sainte Consorce et Pollionnay), Brindas et Yzeron selon un planning déterminé en lien avec chaque élu des communes concernées pour une année scolaire.
- Ou auprès des partenaires locaux (bibliothèques, Etablissement d'Accueil du jeune Enfant, résidence de personnes âgées...)
- Les assistant.e.s maternel.le.s sont accueill.i.es selon un planning déterminé par l'animatrice.

Pour pouvoir participer aux différentes activités du Relais, chaque famille et assistant.e maternel.le s'acquittera de sa cotisation annuelle à la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray.

Le montant a été fixé à 9 € à régler dès l'arrivée de l'enfant ou de l'assistant.e maternel.le au relais et à renouveler chaque mois de Janvier.

Exception à la règle : Toute adhésion effectuée après les vacances de la Toussaint est valable pour l'année civile qui suit.

Aucune adhésion n'est obligatoire pour l'accompagnement administratif.

Les assistant.e.s maternel.le.s doivent signer un contrat d'adhésion et accepter le règlement intérieur, fournir l'attestation de leur responsabilité civile professionnelle, une photocopie de leur agrément et de leur planning d'accueil.

Les familles doivent signer un contrat d'adhésion et accepter le règlement intérieur, les autorisations nécessaires et fournir l'attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant qui fréquente le relais.

PRISES DE PHOTOGRAPHIES/ ENREGISTREMENTS AUDIOS ET VIDEOS : CAPTATION, FIXATION, ENREGISTREMENTS, NUMERISATION

Chacun a le droit au respect de sa vie privée (art.9 du code civil)
--

Aucune prise d'images de personnes (photo ou vidéo) ainsi que son exposition, publication ou diffusion ne peut être faite sans l'autorisation de la personne concernée.

Le Val'Petite Enfance est un lieu privé ouvert au public, **nous interdisons la prise d'images** (photos et vidéos).

Des images peuvent être prises dans le respect de la législation en vigueur :

- des photos d'activité sont prises uniquement par les animatrices ou leurs représentants et avec le matériel du Relais
- les images sont conservées sur le matériel informatique de la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray et/ou sur support papier pour une durée de 3 ans. Afin de conserver des traces permettant de retracer l'historique et les moments clés du « Val'Petite Enfance », certaines photos papier sont conservées pour une durée indéterminée.

Les images fixes ou animés sont utilisées dans un **but non lucratif** :

- dans le cadre de la décoration des locaux

- à des fins de communication locales: affiches au sein des différentes communes de la CCVL, journaux locaux, bulletins municipaux, magazines locaux ;
- dans le cadre d'évènements liés à la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray (Assemblée Générale, fêtes, etc.) : sur des albums photos, des affiches ou sur des diaporamas
- sur le site internet de la CCVL ou de la MPEVLV.

La Mutuelle Petite Enfance des Vallons à Vaugneray décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette réglementation par ses adhérents.